

Chômage : aides à la formation

France Travail (anciennement Pôle emploi) peut financer, sous certaines conditions, une formation professionnelle nécessaire à la reprise d'un emploi pour le demandeur d'emploi. Cependant, en cas d'absences non justifiées à la formation, des retenues peuvent être prévues. Des règles spécifiques sont prévues pour Mayotte.

- [Compte personnel de formation \(CPF\)](#)
- [Allocation d'aide au retour à l'emploi formation \(Aref\)](#)
- [Rémunération de fin de formation \(RFF\)](#)

Questions – Réponses

- [Un chômeur peut-il bénéficier d'une formation par le biais de France Travail ?](#)
- [Un demandeur d'emploi peut-il bénéficier d'un bilan de compétences ?](#)
- [Peut-on être rémunéré pendant sa formation à France Travail \(anciennement Pôle emploi\) ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Chômage : aides à la création ou la reprise d'entreprise](#)
- [Chômage : aides à la reprise d'activité](#)

Où s'informer ?

- [France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

Comment faire si...

Je recherche un emploi



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)